Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL202609101-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026-09-101

OBJET : CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU DISPOSITIF METROPOLITAIN D'ADAPTATION DES LOGEMENTS PRIVES AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP 2026-2029

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :
Lauriane CHATRY à Eliane PICART
Abdourahim DIALLO à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Ingrid MORVAN

Monsieur Eric LEFEUVRE a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL202609101-DE

CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU DISPOSITIF METROPOLITAIN D'ADAPTATION DES LOGEMENTS PRIVES AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP 2026-2029

Depuis plus de 20 ans, Brest métropole et ses communes mènent une politique de prévention visant à favoriser l'adaptation des logements privés afin de permettre le maintien à domicile, dans de bonnes conditions, des personnes âgées de 60 ans et plus ainsi que des personnes en situation de handicap, malgré la perte d'autonomie.

Ce dispositif permet notamment d'informer, de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches ainsi que dans l'aménagement de leur logement, notamment au travers de visites à domicile donnant lieu à des rapports d'ergothérapie.

Un nouveau cadre contractuel a été mis en place entre l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et Brest métropole au travers du Pacte Territorial France Rénov' (PTFR), dénommé Tinergie, signé le 10 juin 2025. Ce dispositif remplace les anciens programmes d'intérêt général (PIG) et regroupe, dans un cadre unique, les différentes actions d'amélioration de l'habitat.

Depuis le 1er janvier 2026, le volet « autonomie » du PIG/PTFR Tinergie prend la suite du PIG Maintien à domicile (Ti-Mad) 2022-2025.

Dans ce cadre, Brest métropole a mis en place un programme opérationnel permettant notamment la gratuité de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les ménages modestes et très modestes s'engageant dans un projet d'adaptation de leur logement.

Le dispositif permet ainsi de renforcer l'accompagnement des ménages en couvrant l'ensemble du projet : diagnostic, montage technique et financier, ainsi que l'assistance pour les demandes de subventions.

Afin de poursuivre ce dispositif, Brest métropole propose aux communes membres concernées la signature d'une convention financière relative au dispositif métropolitain d'adaptation des logements privés au vieillissement et au handicap pour la période 2026-2029.

La convention est conclue pour une durée de quatre ans et prévoit une répartition des charges financières entre Brest métropole et les communes.

Le coût annuel du dispositif est estimé à 97 200 € TTC, pris en charge par Brest métropole en tant que maître d'ouvrage du dispositif.

Compte tenu des nouvelles recettes apportées par l'Anah dans le cadre du PIG/PTFR Tinergie, il est proposé de maintenir les participations communales existantes, qui s'élevaient à **30 400 € TTC par an** dans la précédente convention financière.

La participation de chaque commune est déterminée selon une clé de répartition approuvée dans la précédente convention financière, tenant compte notamment de la population de personnes âgées de plus de 60 ans et du nombre de mesures réalisées sur son territoire au cours de la précédente opération.

Pour la commune de Guipavas, cette participation est fixée à :
- **2 910 € TTC** par an ;
- soit **11 640 € TTC** sur la durée de la convention (2026-2029).

La convention prévoit que Brest métropole émettra chaque année un titre de recettes à destination des communes à l'issue du comité technique du premier semestre du PIG/PTFR Tinergie – volet autonomie, permettant de dresser le bilan des actions réalisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention financière relative au dispositif métropolitain d'adaptation des logements privés au vieillissement et au handicap pour la période 2026-2029, annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL202609101-DE

- **D'APPROUVER** la participation financière de la commune de Guipavas, fixée à 2 910 € TTC par an, soit un total de 11 640 € TTC pour la période 2026-2029 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir entre Brest métropole et les communes de la métropole ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

P.J. : Convention financière relative au dispositif métropolitain d'adaptation des logements privés au vieillissement et au handicap 2026-2029

Avis des commissions :
Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB





Le secrétaire de séance,
Eric LEFEUVRE

